

DEL2025_07_157

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Présents : 30
Votants : 34



EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUILLET 2025

L'an deux mille vingt cinq, le neuf juillet, à 20 heures 00 le Conseil Municipal de la commune de MONTFERMEIL, s'est réuni Salle des Mariages - à l'Hotel de Ville, sous la présidence de M. **Xavier LEMOINE - Maire** à la suite de la convocation adressée le 3 juillet 2025.

PRESENTS :

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, Monsieur Djibril TRAORE, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, M. Mohamed DAHMOUNI, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peguy ETIENNE, Mme Isabelle TERREN, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, Monsieur Dominique COZETTE, M. Karim BENMISSI, M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, M. Farid KACHOUR, M. Jean Ryad KECHAOU

ABSENT / PROCURATIONS:

M. Mohammed YACHOU

Mme Halima BOUKREDINE (donne procuration à Monsieur Djibril TRAORE), Madame Victoria MAAMAR (donne procuration à M. Franck BARTH), Mme Zoé AHOUANGONOU (donne procuration à Mme Marie-Claude HUART), Mme Laurence RIBEAUCOURT (donne procuration à M. Farid KACHOUR)

M. Jean-Yves LAVALLEZ a été désigné comme secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

APPROBATION DU PLAN D'ACTION CYCLABLE TRIENNAL

Sur proposition de Mohamed DAHMOUNI.

La commune a lancé la réalisation d'un « plan vélo » intégrant les volets infrastructure, stationnement, jalonnement,

Des préconisations et des estimations des coûts des travaux ont été effectués à l'issue de l'étude du plan vélo communal.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu la délibération n° CR217-77 de la région Ile-de-France en date du 18 mai 2017 au titre du dispositif « Plan Vélo Régional-Soutien régional aux projets cyclables »,

Vu la délibération n° CP2022-079 de la Commission Permanente de la région Ile-de-France en date du 23 mars 2022 relative au projet de création d'un réseau de voies cyclables,

Vu la délibération n° CT2024-06-25-26 du Conseil de Territoire en date du 25 juin 2024, relative à l'engagement de la procédure d'élaboration du Plan Local de Mobilité (PLM) de Grand Paris Grand Est,

1/2

DEL2025_07_157

Vu le projet de plan d'action triennal permettant le développement de voies cyclables sur la commune convergeant vers les points d'intermodalités sur la commune, tel que la ligne 16 et le tramway T4, en cohérence avec le Plan Local de Mobilité de Grand Paris Grand Est de la région d'Ile-de-France et les orientations régionales,

Considérant que la commune a lancé la réalisation d'un « plan vélo » intégrant les volets infrastructure, stationnement, jalonnement, lui permettant de définir sur les trois années à venir un schéma de développement stratégique du réseau cyclable,

Considérant l'estimation des coûts des travaux qui s'élève à 1 700 000 € HT répartis sur les années 2025-2026 et 2027 selon le schéma retenu dans l'étude et annexé à la présente délibération,

Considérant qu'il convient d'approuver ce plan d'action triennal permettant le développement stratégique du réseau de voies cyclables sur la commune de Montfermeil.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1. D'approuver le plan d'action triennal de travaux évalué à 1 700 000 HT pour le développement d'un réseau de voies cyclables » sur la commune.
2. D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter toutes les subventions relatives à cette opération de travaux pluriannuelle nécessaire au développement de ce plan d'action triennal, à ne pas commencer les travaux avant la notification de la subvention, à prendre en charge le fonctionnement et l'entretien des aménagements, à tenir informés les financeurs de l'avancement des réalisations et à supporter au moins 30 % de financements sur fonds propres sur le montant HT des travaux.
3. D'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions, ainsi par la suite que tout avenant y afférent.
4. De dire que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune.

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité par :

34 POUR

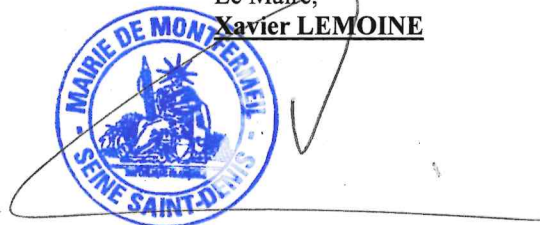
M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, Monsieur Djibril TRAORE, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Naft SIBY, M. Mohamed DAHMOUNI, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peggy ETIENNE, Mme Isabelle TERREN, Mme Halima BOUKREDINE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, M. Ludovic PEDRO, Madame Victoria MAAMAR, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, Monsieur Dominique COZETTE, Mme Zoé AHOUANGONOU, M. Karim BENMISSI, M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Farid KACHOUR, M. Jean Ryad KECHAOU

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de séance,
Jean-Yves LAVALLEZ



Le Maire,
Xavier LEMOINE



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig – 93100 Montreuil-sous-Bois.

CERTIFIE EXECUTOIRE

Transmis le **11 JUIL. 2025**

Au Représentant de l'Etat

Publié le **11 JUIL. 2025**

Montfermeil, le

Pour le Maire, par délégation,
Directeur Général (Adjoint)

11 JUIL. 2025
